



SPÉCIAL SEGPA

Édito

Impulsée et conçue sous M. Peillon, confirmée par M. Hamon, nullement remise en cause par Mme Vallaud-Belkacem, la Loi sur la refondation de l'École est destructrice pour l'enseignement professionnel initial : elle prévoit la régionalisation de la carte des formations professionnelles et la mixité des publics et des parcours avec le concept de campus des métiers. Aujourd'hui le Ministère de l'Éducation Nationale lance le développement de l'apprentissage dans les Lycées Professionnels.

Cette loi est aussi nocive pour les SEGPA quand elle prévoit que le redoublement sera désormais exceptionnel, quand elle veut transformer les SEGPA en simples « dispositifs » où les élèves ne bénéficieront plus d'un suivi pédagogique de qualité alors que l'actuelle « structure » SEGPA le leur garantit. Par-dessus le marché, la circulaire de rentrée prévoit tout cela.

Le SNETAA-FO se devait de ne pas laisser faire et d'organiser la lutte par son action !

Monter en puissance dans cette action, car le SNETAA-FO a toujours suivi, soutenu et combattu aux côtés des personnels de SEGPA et en faveur des SEGPA. Il ne manifeste pas, à l'approche des élections professionnelles, de velléités de pure circonstance vis à vis des SEGPA mais il accompagne ces derniers véritablement sur le terrain, au quotidien et se préoccupe de leur avenir !

C'est pourquoi le SNETAA-FO, comme l'ont voulu à l'occasion d'une réunion toute récente ses correspondants « ASH » venus de toute la France, vous invite à exprimer votre refus de la réforme en cours en signant la pétition ci-jointe, vous tous qui êtes acteurs en SEGPA ou prochainement touchés par ces nouvelles dispositions.

Le SNETAA-FO ne laissera pas détruire une telle structure, celle qui donne dans l'École une véritable chance d'insertion à tous !



VOICI NOTRE COMMUNIQUÉ PARU À LA SUITE DE LA PREMIÈRE AUDIENCE DE CETTE ANNÉE SCOLAIRE, LE 8 SEPTEMBRE.

LE SNETAA-FO AVEC SA FÉDÉRATION AUDITIONNÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014

*LES SEGPA VICTIMES COLLATÉRALES DU PLAN D'AUSTÉRITÉ HOLLANDE-VALLS
ET DE LA LOI PEILLON*

Une délégation fédérale composée du **SNETAA-FO**, d'**ID-FO** et du **SNUDI-FO** était reçue par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale le 8 septembre 2014.

La délégation a défendu le maintien des SEGPA comme **structure** à part entière dans les collèges ainsi que toutes les revendications qui en découlent.

La commission a questionné la délégation sur l'opportunité de transformer les structures SEGPA en **dispositifs d'inclusion** dans les collèges, conformément aux principes de la loi de Refondation ainsi que sur la perspective que les enseignants (PE spécialisé et PLP) prennent en charge la totalité de la difficulté et du décrochage scolaire au sein des collèges.

Les SEGPA ne traitant, selon la commission, que 3 % de la difficulté scolaire alors qu'elle représente en réalité 10 % des effectifs de collègue.

Le **SNETAA-FO** a souligné que depuis 2006 les effectifs de SEGPA sont passés de 100 000 à 86 000, 311 divisions de SEGPA et 19 établissements ont été fermés entre 2010 et 2013.

La commission a évoqué la possibilité que les actuels élèves de SEGPA puissent être répartis dans les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} et bénéficier sporadiquement d'un vague soutien scolaire en fonction des besoins définis par la communauté éducative.

La Fédération a rappelé son attachement à l'existence de PE spécialisés (option F) c'est-à-dire issus d'une formation particulière et de PLP titulaires pour assurer le suivi de chaque élève de SEGPA dans son parcours individualisé tout au long de sa scolarité. Elle s'est opposée à toute dilution des SEGPA dans les collèges et aux transferts des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires.

Ce public fragile doit pouvoir suivre une scolarité adaptée à sa situation sociale et scolaire en bénéficiant d'une pédagogie différenciée en petits groupes.

L'inclusion ne doit pas renvoyer les jeunes à leurs difficultés et à l'échec d'une véritable insertion.

Le **SNETAA** et sa Fédération ont également précisé que le maximum de 16 élèves en classe et 8 en atelier est une exigence forte des personnels de SEGPA pour assurer le suivi individuel chaque élève.

**LE SNETAA-FO ET LA FNEC-FP-FO NE LAISSERONT PAS FAIRE !
POUR QUE LES SEGPA DEMEURENT UNE ÉTAPE
POUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ VERS LA VOIE
DE LA RÉUSSITE ET UNE ORIENTATION EN CAP !**

C'EST LE COMBAT DU SNETAA-FO !

ET VOICI CELUI QUI A FAIT SUITE AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ÉREA, LE 18 SEPTEMBRE.

LA MINISTRE VEUT REDÉFINIR LES MISSIONS POUR GÉNÉRALISER LA PRÉCARITÉ CONTRE LE STATUT !

Le 18 septembre 2014, une délégation de la FNEC-FP-FO composée du **SNETAA-FO**, d'ID-FO et du SNUDI-FO a participé au groupe de travail concernant les EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté).

La DGESCO a inscrit ce GT dans le cadre de l'école inclusive de la Loi de Refondation du ministre Peillon.

L'école inclusive de la Refondation est contradictoire avec les EREA !

A l'opposé de la recherche d'un diagnostic partagé souhaité par la DGESCO, la délégation rappelle son attachement à l'existence de la structure EREA avec des enseignants spécialisés option F, des PLP et des PE éducateur d'internat, avec des effectifs adaptés de 16 élèves par classe et 8 par atelier.

La délégation dénonce la diminution des effectifs des EREA depuis 1997 passant de 11 999 élèves à 10 300 élèves en 2012, conséquence directe de la mise en œuvre de la loi de 2005, et l'interdiction de redoublement, contenue dans la loi de Refondation, qui rend impossible l'orientation des élèves de CM2 en EREA.

Ce dont souffrent les EREA c'est l'insuffisant nombre de départs en stage CAPA-SH et les orientations des élèves par défaut, faute de places dans les IME et les IM-Pro.

Pour la délégation le taux de réussite des élèves d'EREA au CAP ne peut être le seul critère de réussite, sauf à vouloir exclure des EREA une grande partie des élèves actuels.

La ministre veut remplacer les PE-éducateurs d'internat par des AED !

La Fédération n'acceptera pas qu'au prétexte d'un manque de formation et de la présence de 50 % de personnels non titulaires, le ministère remplace les actuels PE-éducateurs d'internat par des AED et les éducateurs principaux par des CPE.

A l'opposé la ministre serait bien inspirée de rétablir le CAPA-SH option F qui assurait une formation spécialisée spécifique aux PE-éducateurs d'internat que les politiques d'austérité ont mis en désuétude.

Elle n'acceptera pas davantage que les enseignants soient amenés à participer à la recherche d'emploi de ses élèves « en lieu et place de... ».

Pour la Confédération, ces propositions s'inscrivent dans le cadre du pacte de responsabilité et ses 40 milliards d'économie. Elles tournent le dos au respect des missions de chaque corps garantissent les missions d'intégration et de socialisation des élèves sur le temps de l'internat.

La Fédération avec le **SNETAA-FO** participera sur la base de ses revendications au GT que réunira la DGESCO sur 5 thèmes : l'orientation - l'internat - l'harmonisation SEGPA-EREA-LEA - les missions des personnels - les projets d'établissement - le socle commun de compétence, le projet éducatif et la sortie des élèves.

LES ÉLÈVES DE SEGPA SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DE L'AUSTÉRITÉ ET DE L'APPLICATION DE LA LOI PEILLON

NON À LA TRANSFORMATION DES SEGPA EN DISPOSITIFS D'INCLUSION

La Loi sur la Refondation de l'École veut faire disparaître la structure SEGPA au profit d'un simple **dispositif** d'inclusion.

Le **SNETAA-FO** refuse la volonté du Ministère de répartir dans les classes ordinaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}, à la charge de tous les enseignants, les élèves de SEGPA qui bénéficieraient d'un prétendu soutien scolaire ponctuel. Est-ce vraiment une meilleure prise en charge pour ces jeunes ? Est-ce réellement la prise en compte individualisée de leurs difficultés sous prétexte d'une inclusion ?

Le SNETAA-FO exige le maintien des structures SEGPA et le retour d'une ASH de qualité avec les moyens nécessaires à son fonctionnement pour la réussite scolaire et sociale des élèves, qui débouche sur l'insertion.

La raison d'être de la SEGPA c'est la remédiation apportée aux jeunes en difficulté par la mise en œuvre d'une pratique professionnelle qui ne doit pas être limitée par exemple par l'interdiction d'utiliser certaines machines comme le prévoit la circulaire du 10 octobre 2013 !

Le SNETAA-FO exige la suppression des champs professionnels et le retour à la professionnalisation disciplinaire des SEGPA.

Le SNETAA-FO exige l'amélioration des conditions de travail et de rémunération en SEGPA pour tous les personnels ayant accès à égalité aux formations initiale et continue adaptée.

Les signataires

NOM	Prénom	Établissement	Signature